



Mission pour l'interdisciplinarité

Appel à projets 2014 PEPS interdisciplinaire

Risque et communication:

Innovation, expertise, controverse (RisCom)

I) Objectif

L'ISCC vise à développer les recherches interdisciplinaires sciences – techniques – sociétés dans le cadre d'une approche interdisciplinaire de la communication.

L'objectif du présent appel est de susciter des projets interdisciplinaires portant sur l'étude des risques. Il souhaite spécifiquement faire émerger des recherches collaboratives entre sciences de la vie et de la matière et les sciences sociales sur cette thématique.

Les risques sont par excellence un objet qui réunit un contenu technique (risque d'une technologie, d'une innovation, etc.) et une composante sociopolitique (risque pour les citoyens, etc.). Une compréhension appropriée de cet objet scientifique doit faire appel à la fois aux sciences de la vie et de la matière qui sont à la source des techniques ou qui mesurent les impacts sur la santé et l'environnement, et aux sciences sociales qui analysent leur résonance sociopolitique et économique.

Depuis l'ouvrage d'Ulrich Beck *La société du risque* (1986) la notion de risque s'est peu à peu imposée comme un concept cardinal des sciences sociales, renvoyant à l'une des caractéristiques centrales des sociétés de la modernité tardive. Au-delà du concept, les sciences sociales ont pu produire différents types d'experts en risques de toutes sortes (économiques et financiers, sécuritaires, assurantiels et même, dans une moindre mesure, technologiques). Près de 30 ans plus tard, ce concept est remis en cause et critiqué par une partie de l'histoire des sciences comme un moyen de gérer les externalités du progrès et de ne pas prendre la mesure des défis sanitaires, environnementaux, économiques et humains auxquels on doit faire face. La notion de risque elle-même mérite sans doute une nouvelle approche.

Très investi par les sciences sociales d'un point de vue conceptuel, le risque technologique ne fait pas l'objet du même investissement dans les comités d'experts chargés d'évaluer ou de contrôler ce type de risque. Dans ces comités, au-delà de quelques chercheurs en sciences sociales "embarqués" pour évaluer les "impacts sociétaux", les sciences de la vie et de la matière restent largement dominantes. Ces dernières sont à la fois celles qui produisent, évaluent et sont chargées le plus souvent d'édicter les normes et standards concernant les risques des innovations technologiques, souvent sur des critères uniquement techniques. Le rapport au risque, notamment dans les manières de le penser et de pratiquer, semble donc globalement différent entre sciences sociales et sciences de la vie et de la matière et mérite d'être mis en discussion.

Les projets soumis dans le cadre de l'appel d'offre qui impliquent à la fois des chercheurs des sciences de la vie et de la matière et des sciences sociales seront soutenus en priorité.

L'appel à projets 2014 vise à soutenir:

- des travaux scientifiques nouveaux ou complétant des recherches déjà engagées sur les interfaces sciences – techniques - sociétés ;
- l'organisation de manifestations scientifiques originales : colloques, conférences, séminaires ou groupes de travail;
- la participation significative à des manifestations scientifiques organisées par ailleurs, dès lors qu'elles intéressent le domaine scientifique de l'appel.

II) Priorités 2014

Les thématiques subventionnées porteront sur le domaine du risque technologique. Trois thèmes seront privilégiés cette année. La description de chacun de ces thèmes a un rôle indicatif et ne se veut pas une liste exhaustive des sujets qui peuvent être traités.

1) L'innovation face aux risques

- stratégies industrielles de réponse à l'émergence des risques liées à leurs activités ; innovation verte ;
- évaluations socioéconomiques des risques potentiellement associés à l'innovation technique ;
- histoire des innovations par le prisme des risques ;
- risques numériques : cyberattaques, cybersécurité, nœuds sensibles, société de la surveillance, déluge informationnel, traces numériques ;
- risques liés à la transformation et à l'informatisation du vivant et du cognitif, à l'hybridation humain-machine, au transhumanisme ;
- systèmes d'information en situation de catastrophe, dépendance et vulnérabilité.

2) Les risques entre expertises et controverses

- Etat de l'art et épistémologie des recherches sur la notion de risque ;
- analyses des formes de l'expertise et des controverses dans des contextes institutionnels et réglementaires divers ;
- études de cas empiriques de situations d'expertise et de controverses ;
- spécificités de l'expertise par comparaison à l'activité académique dans le domaine du risque ;
- les sciences sociales dans le processus de production d'expertise (outils, méthodes, légitimité) ;
- statuts et types d'expertises du risque (experts scientifiques, agences publiques, société civile, expertise et médias, experts du domaine privé, etc.) ;
- place de l'expertise dans l'évaluation des politiques publiques, stratégie de communication, dimensions argumentatives et délibératives ;
- temporalités et trajectoires des controverses : dynamiques d'émergence, évènements, médiatisation, processus de clôture ;

- approches comparatives (comparaison internationale d'une même controverse, études comparées de différentes controverses, etc.) ;

3) Evaluation du risque, décision et communication

- relations entre politiques de la recherche, politiques du risque et l'innovation technique ;
- communication des risques et des incertitudes ;
- aide à la décision en situation de risque ;
- démarches participatives, débat public ;
- le décideur face à l'hétérogénéité des experts ;
- arbitrages entre risques et liberté.

III Financements et utilisation des fonds

Les projets retenus seront financés pour un montant pouvant aller jusqu'à **10 000 euros**.

Les fonds alloués **ne peuvent couvrir que des dépenses de fonctionnement et d'équipement**. Les dépenses de personnel sont exclues (CDD, bourse doctorale). Une prestation de service *ad hoc* est en revanche considérée comme une dépense de fonctionnement et peut être financée si et seulement si elle est effectuée au nom d'une société, disposant d'un N° de SIRET ; elle donnera lieu à une facture et à un certificat de service fait.

Les projets doivent être réalisés durant l'année 2014. Les crédits destinés à l'exécution du projet, qui sont des subventions d'Etat, doivent être entièrement payés à la date de la clôture de l'année budgétaire fixée par le CNRS, et ceci quel que soit le moment de la notification. Aucune dérogation ne pourra être accordée.

IV Critères d'évaluation des projets présentés

- leur valeur scientifique: maîtrise des champs scientifiques impliqués, validité de la méthode, état de l'art ;
- leur composante interdisciplinaire; on notera que le recours à un logiciel de traitement de données ne constitue pas en lui-même un projet interdisciplinaire avec les mathématiques appliquées à l'informatique;
- leur potentiel de valorisation: séminaires, conférences, colloques, publications, réponse à d'autres appels d'offres nationaux, européens ou internationaux ;
- leur ouverture européenne et internationale ;
- leur validité logistique : perspective budgétaire tenable, calendrier précis, et la facilité à évaluer le résultat.

V Procédure de soumission

Le formulaire de candidature est disponible à l'URL :

<http://www.cnrs.fr/mi/spip.php?article457>

Le dossier complet ne doit pas dépasser 4 pages et être au format pdf ou word.

Le formulaire complété doit être obligatoirement déposé sur l'application SIGAP à l'adresse : <https://sigap.cnrs.fr/sigap/web/connexion.php>

La date limite de dépôt des projets est fixée au 27 février 2014 à minuit

VI) Sélection, suivi et évaluation des projets

Les projets seront expertisés et sélectionnés par un comité scientifique composé du directeur de l'ISCC ou de son représentant, de représentants des instituts et de directions du CNRS et de personnalités extérieures.

Les lauréats de l'appel d'offre 2014 s'engagent à :

- remettre en janvier 2015 un rapport de recherches exposant synthétiquement les actions menées dans le cadre du projet, leurs principales conclusions scientifiques et leurs perspectives de développement, accompagné d'un rapport financier des dépenses au 31 décembre 2014.
- prendre part à une Journée sur l'état d'avancement des projets et de rencontre des porteurs de projets prévue courant 2014 dans les locaux de l'ISCC ;
- faire figurer la mention suivante dans toute publication scientifique effectuée dans le cadre de l'appel d'offre : « *Cet article est publié dans le cadre d'une action financée par le CNRS au titre de l'appel à projets «Risque et communication: Innovation, expertise, controverse» pour l'année 2014* » ;

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le responsable de l'appel à projets, Christophe Potier-Thomas, 20, rue Berbier-du-Mets, 75 013 Paris (christophe.potier-thomas@iscc.cnrs.fr) ou la Mission pour l'Interdisciplinarité (mi.contact@cnrs.fr)